



Notre réf.: 03709/2023/CSG/Vote-RAVI-EXT-Session

Le Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) présente ses compliments aux missions permanentes des Membres de l'OMM auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et a l'honneur de se référer à sa communication du 8 décembre 2022, portant sur le vote par correspondance destiné à la transmission d'une recommandation à la soixante-seizième session du Conseil exécutif concernant l'autorisation d'organiser une session extraordinaire du Conseil régional VI (Europe) pour élire le président et le vice-président de ce conseil régional.

Le Secrétariat a également l'honneur d'indiquer que les Membres du Conseil régional VI se sont prononcés en faveur d'une telle recommandation, avec 33 voix pour. Conformément aux dispositions de la [règle 47, alinéa a\), du Règlement général \(Recueil des documents fondamentaux N° 1 \(OMM-N° 15\)\)](#), une majorité simple (soit 17 voix) était requise, et le Secrétariat confirme qu'elle a été obtenue.

Le Secrétariat désirerait que ces renseignements soient communiqués aux ministères des affaires étrangères.

Les représentants permanents des Membres de l'OMM et les conseillers en hydrologie recevront copie de la présente note verbale, pour information.

Le Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des Membres de l'OMM auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève les assurances de sa très haute considération.



2 mars 2023

Aux: Missions permanentes des Membres de la Région VI de l'OMM auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève